

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations , l'institut danois Contre la torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie , des fonds en provenance de l'association mère-DIGNITY Danemark-.Les montants s'élèvent a : 466746,450 Dinars Tunisien le 21/01/2022.Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 01 février 2022.

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Les montants s'élèvent à : 27676,200 Dinars Tunisien le 20/06/2022 , et 412446,450 Dinars Tunisien le 30/06/2022 Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 10 aout 2022.

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Le montant s'élève à : 173386,600 Dinars Tunisien le 26/10/2022 , Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 01 novembre 2022.

Agence Service Presse
Code 291
Centre Galaxie Lafayette
tél: 27 131 822 / 71 288 185

L'institut Danois contre la Torture « DIGNITY » En application de l'Article 41 du Décret 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations, l'Institut Danois Contre la Torture tient à communiquer qu'il a reçu, pour le financement de ces activités et son fonctionnement en Tunisie, des fonds en provenance de l'association mère - DIGNITY Danemark-. Le montant s'élève à : 142836,160 Dinars Tunisien le 16/11/2022 , Le secrétaire général du gouvernement en a été informé en date du 02 décembre 2022.